

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Commune de Lambesc - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2013/2015 - Tranche 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Lambesc, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 3.576.041 € pour la tranche 2015 du programme pluriannuel 2013/2015, sur une dépense subventionnable de 5.501.602 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Lambesc la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 5.079.390 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2013 - 10127S au profit de la commune de Lambesc en application de la délibération n°145 du 29 novembre 2013.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée